

Bonsoir et bienvenu(e)s à l'assemblée générale annuelle de notre association MIKE DANS NOTRE CŒUR, toute notre équipe vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

+ Pour débiter juste un petit rappel rapide de l'historique de notre association. Mike, mon fils, est décédé en 2010 à l'âge de 18 ans à la suite d'un accident de la circulation. J'ai alors décidé de créer une association en sa mémoire mais également pour venir en aide par un soutien moral, aux familles confrontées à ce drame qu'est la perte d'un enfant dans de telles circonstances.

C'est invité aussi un autre cheval de bataille qui est la sécurité routière et plus particulièrement la responsabilisation des adolescents face aux dangers de la route : alcools, drogues, portables, véhicules en état etc...

Nous essayons avec les moyens qui sont les nôtres d'alerter nos enfants, vos enfants sur les risques encourus lorsqu'ils sont aux commandes de tous types de véhicules.

+ Un point sur l'action judiciaire qui s'en est suivi depuis le décès de Mike.

Après une procédure relativement longue puisque cela fera 3 ans en fin d'année que l'accident s'est déroulé, le procureur de la république a mis en examen, l'autre personne impliquée pour homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur après usage de stupéfiant.

Le juge d'instruction qui a récupéré le dossier, n'a pas souhaité retenir ce chef d'inculpation et a requalifié les faits tout simplement en conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Le juge ne désire donc pas retenir la responsabilité de cette personne dans l'accident qui a coûté la vie à Mike, ce qui est intolérable.

Un collège de juge a statué en appel à DIJON sur cette requalification que nous avons la maman de Mike et moi-même contestés, et le 09 janvier dernier le couperet est tombé, ne sera retenu que la conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Cela vient dire que Mike est tombé seul de son scooter.

Nous avons devant cette décision que nous ne pouvons accepter décidé de former un pourvoi en cassation, cela a été fait courant janvier. Nous devons maintenant attendre la décision de la cour.

A savoir que le pourvoi en cassation est suspensif et que la procédure entreprise par le tribunal de CHALON/SAONE, est donc suspendu.

Nous vous tiendrons fidèlement informé du suivi de cette affaire. Mais nous ne lâcherons pas le morceau.

+ S'agissant à présent du bilan des adhésions. A la création de notre association soit sur l'année 2010/2011 nous avons regroupé un total de 103 adhérents ayant réglé leurs cotisations.

En 2012 nous n'étions plus que 71 et à ce jour pour l'année 2013 environ 50 personnes.

Je vous rappelle que la cotisation est annuelle et que si nous voulons poursuivre notre action, tous les membres doivent s'en acquitter chaque année à l'échéance, un encaissement différé est toujours possible.

Un point sur l'augmentation de 5 € puisqu'elle a créé une polémique inutile. Cette augmentation est nécessaire pour pallier d'une part la perte des adhérents et donc de cotisations mais également pour la réalisation de projets futurs dont nous ferons le point tout à l'heure et pour faire face aux dépenses ponctuelles, assurance responsabilité civile

obligatoire, achats de timbres poste, d'une armoire de stockage pour les papiers de l'association, cartouche d'encre pour l'imprimante etc...

Encore un mot pour vous dire que nous avons comme adhérent Monsieur Jean TIGANA ancien international de l'équipe de France de football que j'ai rencontré par l'intermédiaire de Monsieur Dominique PRUDENT, transporteur routier, également membre de notre association.

Nous tenterons de le faire venir lors d'une de nos manifestations à venir.

#### + Le bilan financier

Prendre contact au siège de l'association.

+ Les projets pour 2013. Avec une partie des bénéfices de notre loto, nous avons pour objectif d'acheter 6 BSR (brevet de sécurité routière) et d'en offrir 3 à un lycée de CHALON/SAONE ou Mike à étudié idem à SAINT GERMAIN DU PLAIN ou Morgane la fille de notre vice-présidente Sandrine DUC a également étudié, ce dans le cadre d'une journée sécurité routière.

Madame DUC est excusée ce soir mais elle m'a confirmé par téléphone qu'elle devait rencontrer le proviseur du lycée de SAINT GERMAIN DU PLAIN afin de convenir d'une date, que nous devons impérativement caser avant mai pour ne pas gêner les examens scolaires qui débutent en juin.

S'agissant du lycée Thomas DUMOREY de CHALON/SAONE, nous avons envoyé à ce dernier une lettre recommandée avec avis de réception afin d'organiser notre journée.

J'ai rencontré le proviseur et nous allons fixer rapidement une date compatible avec l'intervenant de la sécurité routière.

Fort de notre succès lors de notre premier loto, nous allons récidiver le samedi 23 novembre, nous vous attendons nombreux. Nous travaillons actuellement à trouver un thème en rapport avec notre association. Nous vous rappelons que l'année dernière le thème était la sécurité routière.

Le lieu sera identique la salle des fêtes de LUX.

Nous pensons pouvoir compter sur un nouveau sponsor assez important puisqu'il s'agit du magasin LECLERC de LUX. Le week-end du 26 janvier, le directeur a convié toutes les associations de LUX à faire une collecte dans la galerie marchande du magasin pour la lutte contre le cancer.

Normalement il devait redonner 30 % de la collecte à chaque association participante, mais d'un commun accord toutes les associations ont décidé de reverser l'intégralité de la quête à la lutte contre le cancer.

Courant mars, nous voulons également organiser un repas pour l'anniversaire de Mike ses 22 ans, le lieu et le coût reste à définir. Vraisemblablement, nous ferons comme que les années passées, l'association offrira un apéritif et chaque participants réglera sa part, il y aura aussi un recueillement au cimetière.

Nous étudions également la possibilité de participer au forum des associations de CHALON/SAONE, ce qui nous permettra de nous faire connaître, de faire connaître notre action et de toucher une part plus importante de la population mais également d'avoir un stand sur des journées sécurité routière et fédération française des motards en colère, bien évidemment tout cela à un coût.

Nous avons également pris contact avec un avocat de DIJON, Me Eric RUTHER avec lequel nous allons signer une convention. Il nous apportera conseils et interventions au besoin et en priorité avec tarif préférentiel.

Enfin, nous avons le plaisir d'accueillir ce jour Monsieur et Madame JAKUBCACK de BRAZEY EN PLAINE en Côte d'Or, les parents d'Alexis qui est décédé l'année dernière avec une amie Allysia, encore un drame de la route.

Monsieur JAKUBCACK nous a contacté dans le cadre de l'association Allysia et Alexis qu'il a créé lui aussi en hommage à ses enfants.

Nous avons décidé d'instaurer une sorte de partenariat entre nos deux associations et de s'aider mutuellement selon nos possibilités dans la réalisation et la participation de diverses manifestations.

+ A présent voyons la réorganisation du bureau. Nous avons la démission de 2 membres du bureau.

Seules peuvent voter, les personnes présentes ou représentées par pouvoir (Christophe COLLAUDIN pouvoir à Carole SZYMANSKI) à jour de la cotisation 2013.

1 au poste de secrétaire webmaster et 1 autre au poste de trésorier adjoint.

A l'unanimité Florence VEROT est élue au poste de secrétaire webmaster et Bruno MERLE est élu au poste de trésorier adjoint.

+ Pour clôturer notre assemblée, les questions diverses .

Pas de questions diverses.

L'assemblée est close par un pot de l'amitié.

Fin de l'AG à 20h30.